

**DEPARTEMENT
des COTES D'ARMOR**

**Arrondissement
de GUINGAMP**

n°26-09-05

**REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité**

COMMUNE de PLOUVARA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Membres en exercice : 15

Membres présents : 14

Votants : 15

Convocations le 18/9/2026

Objet : Annulation créances

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre septembre à dix-huit heures trente minutes, les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Mr NICOLAS Cyril, Maire.

Etaient présents : C.NICOLAS - C.BANIEL - S.L'HOSTELLIER - D.LECOQ - L.TURBAN -
C.LE GRAET - M.JEAN - J.MARIETTE - A.GAUTIER - T.BERTHAUD -
A.LE MEHAUTE - N.GUILLOSSON - G.CORNEC - P.SYLVESTRE

Absente excusée : A.MEHEUT

Madame Annyvonne MEHEUT a donné pouvoir à Madame Liliane TURBAN

Secrétaire de séance : A.LE MEHAUTE

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée une demande d'effacement de dettes transmise par la Trésorerie Municipale suite à une décision de la Banque de France à l'égard d'un redevable en surendettement. Dans sa séance du 07/03/2026, la commission a décidé d'imposer une mesure de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire. Les dettes déclarées sont donc effacées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ne peut que valider l'annulation des créances présentées qui s'élèvent à la somme de 285.66 €. La prise en charge sera affectée sur le budget communal.

Fait et délibéré les jour, mois, an susdits

Pour extrait conforme

Le Maire,
Cyril NICOLAS

Le secrétaire,
Adrien LE MEHAUTE